

Devenez maître de stage, c'est une expérience unique !



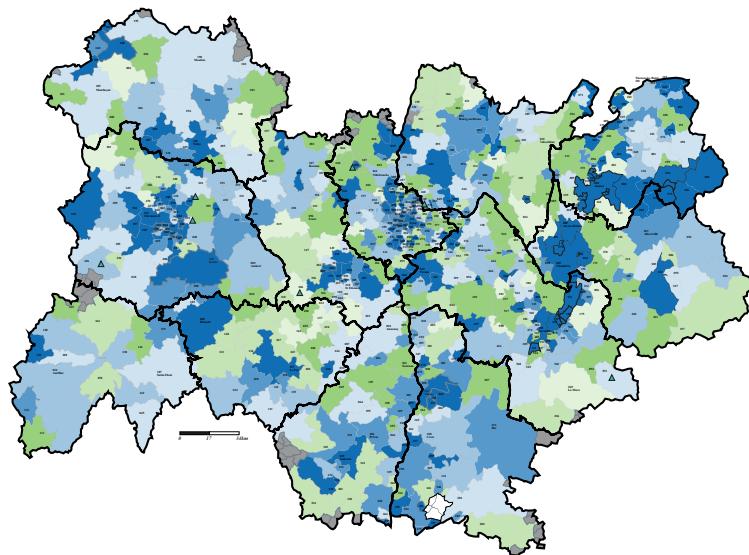
Vous encourager à devenir maître de stage, c'est l'objectif de l'URPS⁽¹⁾ des chirurgiens-dentistes d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Les démarches sont simples et vous serez soutenu par les unités de formation et de recherche (UFR) d'odontologie de Clermont-Ferrand et de Lyon. En accueillant un étudiant, vous lui permettez d'appliquer, dans le cadre d'une autonomie contrôlée, les connaissances acquises pendant son cursus et de découvrir toutes les tâches liées à la gestion d'un cabinet dentaire. Par les échanges, la confrontation d'idées, et un contrôle bienveillant, vous guidez le futur praticien. Ce compagnonnage apporte autant à celui qui reçoit qu'à celui qui donne. La transmission des savoirs est une réelle source d'épanouissement professionnel.

(1) L'Union régionale des professions de santé est l'instance qui vous représente auprès de l'Agence régionale de santé (ARS).

Vous exercez en zone sous-dotée ?

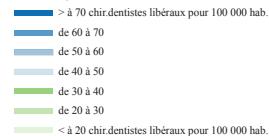
L'accueil de stagiaires est une opportunité à saisir pour attirer des praticiens dans des territoires où la désertification médicale est très forte.



Répartition des chirurgiens-dentistes libéraux en Auvergne-Rhône-Alpes par bassin d'activité



Nombre de chirurgiens-dentistes libéraux pour 100 000 habitants (activité principale et secondaire) :



Région : 57
France : 55 (DREES, 2020)
communes avec fréquentation située en dehors de la région
▲ bassin d'activité reposant uniquement sur un Cabinet Secondaire

URPS Chirurgiens-Dentistes AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
GEOSANTÉ - LAGAM - UPV, Montpellier 3
Sources : INSEE, 2021 - ASIP, 2021 - URPS-CD-AuRa, 2021

TÉMOIGNAGES



**Adrien Sabau,
Massiac (Cantal)**

Lors de mes études, j'ai effectué un stage qui m'a beaucoup plu. Quand j'ai été démarché pour présenter à la faculté de Clermont-Ferrand l'exercice en zone très sous-dotée, cela m'a paru naturel d'accueillir à mon tour des stagiaires. Ayant un appartement, je peux offrir l'hébergement. Comme je n'ai qu'un seul fauteuil, cela nécessite une bonne organisation mais le jeu en vaut la chandelle. C'est l'occasion de se mettre à jour sur ce que l'on enseigne à la fac. >>>



**Olivier Perriat,
Beaurepaire (Isère)**

J'ai reçu un étudiant qui avait de la famille dans les environs. Accueillir un stagiaire c'est faire connaître mon cabinet et créer des liens pour d'éventuels collaborations ou remplacements. Et aussi montrer comment on peut s'épanouir à la campagne professionnellement et personnellement. J'ai pu construire un cabinet moderne de 300 m² dans un lieu agréable à une heure des pistes de ski, deux heures de la Provence et deux heures en TGV de Paris. >>>

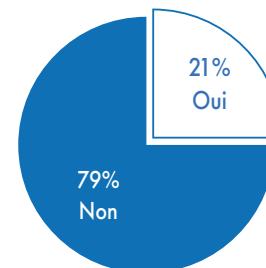


**Maud Rehfuss,
Attignat (Ain)**

J'ai accueilli Mélissa, une jeune fille originaire du village où je travaille. C'était un plaisir de transmettre des savoirs. En zone rurale, nous faisons de l'omnipraticque, c'est la base du métier, très varié, instructif et essentiel pour des praticiens en devenir. En tant que praticien, l'expérience de maître de stage est très stimulante, cela nous conduit à nous remettre en question et à découvrir parfois de nouvelles techniques. >>>

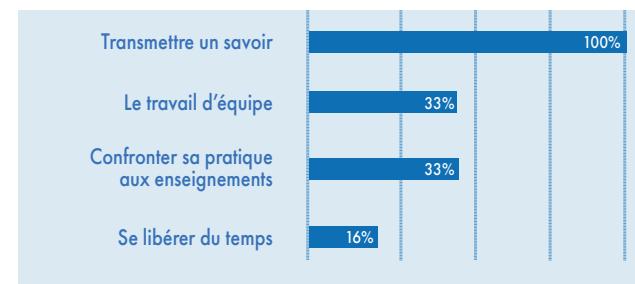
SONDAGE

Avez-vous déjà été maître de stage ?

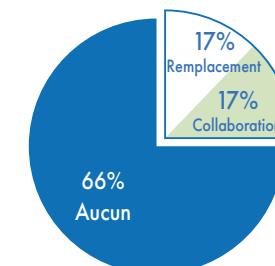


Quelles étaient vos motivations ?

Plusieurs réponses possibles.



Votre expérience a-t-elle débouché sur un partenariat ?



Sondage réalisé par mail du 8 au 15 avril 2022 auprès de 362 chirurgiens-dentistes exerçant en zones sous-dotées de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

En pratique

● Les conditions à remplir

- Justifier de 3 années d'exercice professionnel.
- Avoir l'agrément « maître de stage ».
- Signer la charte d'engagement du maître de stage.
- Bénéficier d'une assurance responsabilité civile considérant comme tiers le stagiaire.

● La demande d'agrément

Vous serez agréé par le directeur de l'unité de formation et de recherche (UFR) d'odontologie après avis favorable du conseil départemental de l'Ordre des chirurgiens-dentistes.

● Deux types de démarche

- Vous recherchez un stagiaire : prenez contact avec la faculté d'odontologie qui insérera vos coordonnées dans une liste remise aux étudiants.
- Vous êtes sollicité par un stagiaire : il vous remettra un dossier à remplir (demande d'agrément, charte d'engagement), le transmettra à l'UFR qui vous enverra une convention à signer.

● Le stage actif d'initiation à la vie professionnelle

Ce stage de 250 heures est obligatoire et a lieu en fin de cursus (6^{ème} année). Il se déroule en immersion pendant deux mois ou bien 1 à 2 jours par semaine.

UFR de Lyon

- sur l'année : septembre à mi-juillet (1 jour/semaine),
- semestre 1 : septembre à février (2 jours/semaine),
- semestre 2 : février à juillet (2 jours/semaine).

UFR de Clermont-Ferrand

- vague 1 : janvier-février,
- vague 2 : mars-avril.

● Le stage d'observation

Il est optionnel et se déroule au cours du premier cycle.

UFR de Lyon : 20 demi-journées de 3 heures (les jeudis après-midi) de novembre à avril,

UFR de Clermont-Ferrand : 2 semaines fin mai à mi-juin.

Les questions que vous pourriez vous poser

● **Stage actif d'initiation à la vie professionnelle**

Dois-je disposer d'un fauteuil supplémentaire pour accueillir un stagiaire ? Non, l'étudiant pourra prendre votre place pour réaliser des actes. La pratique sur un fauteuil distinct apporte un certain confort mais il faudra veiller à ce que, dans ce cas, le stage ne soit pas assimilé à une collaboration salariée.

Dois-je rémunérer le stagiaire ? Ce n'est pas obligatoire pour les stages d'une durée inférieure à deux mois consécutifs. Toutefois, si vous le souhaitez, vous pouvez octroyer une gratification qui, en dessous d'un certain seuil, sera exonérée de charges (CSG, CRDS) et non imposable pour l'étudiant.

Y a-t-il une chronologie dans la conduite du stage ? Les textes ne le spécifient pas. Il est toutefois recommandé de proposer un stage en trois phases : une phase d'observation ; une deuxième phase de prise en charge en semi-autonomie sous supervision directe ; une troisième phase de pratique sous supervision indirecte.

● **Stage d'observation**

Est-il possible de faire un stage sans attendre la fin des études ? Oui, les étudiants qui le désirent peuvent en faire la demande à l'UFR dont ils dépendent. Les UFR de Clermont-Ferrand et de Lyon proposent des formules différentes.

Est-ce que les formalités sont les mêmes que pour le stage actif d'initiation à la vie professionnelle ? Oui.

● **Modalités**

Dois-je refaire une procédure d'agrément quand j'accueille pour la deuxième fois un stagiaire ? A priori, non. Toutefois, si la demande provient d'un étudiant dans une autre UFR, il faudra faire une demande car l'agrément vaut pour une UFR.

La charte d'engagement est-elle la même pour toutes les UFR ? Non, chaque UFR est libre de poser certaines exigences en termes de conditions et de déroulement des stages.

Peut-on espérer une simplification et uniformisation des modalités sur toute la France ? Il est probable qu'on s'oriente vers un guichet unique et qu'on envisage de former les chirurgiens-dentistes et de leur verser des honoraires pédagogiques comme cela se fait chez les médecins généralistes.

CONTACTS

UFR d'odontologie de l'université de Lyon
Tél : 04 78 77 86 81
scolarite1@univ-lyon1.fr

UFR d'odontologie de l'université de Clermont-Ferrand
Tél : 04 73 17 73 34
uips.odontologie@uca.fr